

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2015

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2765)

Adopté

AMENDEMENT

N ° SPE585

présenté par

M. Ferrand, rapporteur général, M. Robiliard, rapporteur thématique M. Castaner, rapporteur thématique M. Grandguillaume, rapporteur thématique M. Tourret, rapporteur thématique M. Travert, rapporteur thématique Mme Untermaier, rapporteure thématique et Mme Valter, rapporteure thématique

ARTICLE 104 BIS

I. À l'alinéa 1, substituer aux mots : « une épreuve », le mot : « un examen ».

II. À l'alinéa 2, substituer au mot : « épreuves », le mot : « examens ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.